

M EHRENFELD, Mme COULOMB COSTANTINI,  
M VIGNE, Mme PETITJEAN MONNIN, M QRIBI,  
Mme ARCEDIANO, M LAVOT,  
▶ Mme VASSEUR OUKAZI, M GARLAND, M BORÉ,  
Mme PINET, M HUGUIN,  
Mme GALLOT, Mme JACQUOT, M ABADA,  
Mme LHOMMÉE, M MBOW, Mme PIERSON,  
M EHLINGER, Mme BALTHAZARD,  
Mme HOUSSEAU, M PERCONTE DUPLAIN,  
Mme HENRARD, Mme LANGOVISTH  
M CANTUS. M MAINARD, Mme GIRARD,  
Mme BOUGUERIOUNE, Mme WIESER  
Mme BAILLET BARDEAU, M BAUMANN, M FALL

Le 19 mars 2021

M. Grégory GOETZ, Directeur Général des Services  
Enregistrement audio du conseil

N/Réf. : LG – FP - KB

Objet : CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Chère Collègue, Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL :

**Vendredi 26 mars 2021 à 18 H 00**  
**Salle des Spectacles - CILM**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette séance, le compte-rendu des décisions, le rapport de présentation des questions soumises à délibération, ainsi que le procès-verbal du 19 février 2021.

Je vous prie d'agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, l'expression de mes meilleures salutations.



Le Maire

Laurent GARCIA

# VILLE DE LAXOU

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MARS 2021  
qui se tiendra exceptionnellement au Centre Intercommunal de Laxou  
Maxéville Salle des Spectacles**

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2021
- Compte-rendu des décisions du Maire

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

- Q1 - MOTION D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MSP) SUR LE QUARTIER DES PROVINCES  
*Rapporteur : Monsieur le MAIRE*
- Q2 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PROJETS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE 2021  
*Rapporteur : Alain VIGNE*
- Q3 - CONVENTION GIP PRÉVENTION OPÉRATION ARGENT DE POCHE 2021-2025  
*Rapporteur : Alain VIGNE*

## **DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

- Q4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE LAXOU DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE.  
*Rapporteur : Ilan LAVOT*

## **CULTURE**

- Q5 - RÉSEAU CO-LIBRIS. CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS POUR LES ANNÉES 2021 / 2023  
*Rapporteur : David GARLAND*

## **FINANCES**

- Q6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020  
*Rapporteur : Anne-Mathilde COSTANTINI*
- Q7 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
*Rapporteur : Anne-Mathilde COSTANTINI*
- Q8 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
*Rapporteur : Anne-Mathilde COSTANTINI*
- Q9 - AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020  
*Rapporteur : Anne-Mathilde COSTANTINI*
- Q10 - ADMISSION EN NON VALEUR

***Rapporteur : Anne-Mathilde COSTANTINI***

**AFFAIRES JURIDIQUES**

Q11 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES  
FOURNITURES SCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET ADMINISTRATIVES

***Rapporteur : Anne-Mathilde COSTANTINI***

Q12 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ  
DE VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

***Rapporteur : Anne-Mathilde COSTANTINI***

**COMMUNICATIONS**

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

**Séance Ordinaire du 26 mars 2021**

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 09

**Etaient Présents :**

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Ève-Marie GALLOT, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Isabelle LANGOVISTH, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Guilaine GIRARD, Didier MAINARD

**Objet :**

**1 - MOTION  
D'ACCOMPAGNEMENT DU  
PROJET DE MAISON DE  
SANTÉ  
PLURIPROFESSIONNELLE  
(MSP) SUR LE QUARTIER  
DES PROVINCES**

**Procurations :**

Sébastien ABADA ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD  
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Anne-Mathilde COSTANTINI  
Geneviève PIERSON ayant donné procuration à Alain VIGNE  
Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Alexandra PETITJEAN-MONNIN  
Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Isabelle ARCEDIANO  
Marie-José BALTHAZARD ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT  
Samba FALL ayant donné procuration à Laurence WIESER  
Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Pierre BAUMANN  
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Guilaine GIRARD

**Secrétaire de séance :** Nathalie PINET

**Rapporteur :** Monsieur le MAIRE

**Exposé des motifs :**

Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) sont des structures qui réunissent en un même lieu des médecins généralistes et/ou spécialistes et des professionnels paramédicaux (infirmières, kinésithérapeutes, diététiciennes,...) exerçant en libéral sur un territoire « fragile » en termes de démographie médicale.

Des professionnels de santé déjà implantés dans le quartier des Provinces ont manifesté dès 2015 leur intérêt auprès de la commune de formaliser un projet de cette nature. C'est ainsi qu'ils ont réuni autour d'eux d'autres professionnels de santé intéressés par le projet, et qu'ils sont aujourd'hui une quinzaine à collaborer.

En 2020, ils ont obtenu de la part de l'Agence Régionale de Santé la reconnaissance "Equipe de Soins Primaires" validant leur projet de santé et leur permettant de prétendre à exercer au sein d'une MSP.

« L'équipe de soins primaires contribue à la structuration des parcours de santé. Son projet de santé a pour objet, par une meilleure coordination des acteurs, la prévention, l'amélioration et la protection de l'état de santé de la population, ainsi que la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé » (extrait de l'article L1411-11-1 du Code de la Santé Publique).

Afin de mener à bien ce projet, ils se sont également constitués en une Société Civile Immobilière (SCI). Des acteurs publics tels que la commune, la Métropole du Grand Nancy, l'ARS ont apporté leur soutien et leur accompagnement dans le cadre de ce projet.

Le quartier des Provinces fait en effet l'objet d'une attention particulière à l'instar des autres Quartiers Politique de la Ville (QPV), dans le contrat local de santé 2ème Génération 2019/2023 de la Métropole du Grand Nancy. On observe dans ces territoires un phénomène de non recours au soin du fait notamment de l'éloignement des professionnels de santé. La population y est souvent en situation de précarité, et on constate plus qu'ailleurs des pathologies plus importantes et plus spécifiques.

Par ailleurs, il s'agit très concrètement d'un objectif inscrit dans le contrat de ville de la Métropole du Grand Nancy (2015-2020 prorogé jusqu'en 2022).

Ce document est signé par l'ensemble des partenaires de la politique de la ville (services de l'Etat, collectivités, bailleurs sociaux, organismes publics...) et vise à renforcer les moyens en faveur des QPV. Concernant la thématique santé dans le quartier des Provinces, il y est inscrit :

- Objectif stratégique: Développer l'offre professionnelle de santé sur le territoire
- Objectif opérationnel: Favoriser l'accueil des professionnels de santé sur le territoire
- Action: locaux professionnels: Création d'un centre de santé

La Région Grand Est accorde également un soutien financier pour tout projet de création de MSP dans les territoires fragiles, et en particulier dans les QPV. Le programme européen FEDER peut également abonder financièrement.

Ainsi, toutes ces politiques publiques traduisent l'intérêt général que suscite ce type de projet.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la rénovation urbaine des Provinces, les partenaires du projet ont étudié l'implantation d'une MSP au cœur du quartier. Les professionnels de santé ont finalement décidé de se projeter sur un terrain, de forme triangulaire qui se situe sur des emprises foncières appartenant pour partie à la Métropole, au bailleur social Batigère et à la commune.



Afin de soutenir ce projet, la ville de Laxou envisage d'accorder une aide à la SCI, qui se traduirait par la vente d'une partie de la parcelle concernée à un euro symbolique. En effet, l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales permet aux communes et à leurs groupements d'attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones définies en application du 1° de l'article L1434-4 du code de la santé publique dans lesquelles est constaté un déficit en matière d'offres de soin.

Si l'ensemble des conditions se trouvent réunies au moment de la signature de la convention multipartite, l'aide de la commune sera accordée, pour un montant correspondant à la valeur réelle du terrain cédé. Cette subvention sera assortie de contreparties à définir, dont le maintien des professionnels de santé dans les lieux, avec exercice réel des activités médicales pendant au moins 3 ans.

**Délibération :**

Vu l'avis favorable de la commission "finances, budget" réunie le 18 mars 2021, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à poursuivre la démarche d'aide à l'implantation d'une maison de santé pluriprofessionnelle, notamment par la rédaction d'une convention de subventionnement permettant la vente d'un terrain à un euro symbolique à la SCI et à adopter cette motion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.**



Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20210326-1287-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

**Séance Ordinaire du 26 mars 2021**

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 09

**Etaient Présents :**

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Ève-Marie GALLOT, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Marion HOUSSEAU, Maurice HUGUIN, Isabelle LANGOVISTH, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Guilaine GIRARD, Didier MAINARD

**Objet :**

**2 - ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS DE PROJETS  
AU TITRE DU CONTRAT DE  
VILLE 2021**

**Procurations :**

Sébastien ABADA ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD  
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Anne-Mathilde COSTANTINI  
Geneviève PIERSON ayant donné procuration à Alain VIGNE  
Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Alexandra PETITJEAN-MONNIN  
Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Isabelle ARCEDIANO  
Marie-José BALTHAZARD ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT  
Samba FALL ayant donné procuration à Laurence WIESER  
Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Pierre BAUMANN  
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Guilaine GIRARD

**Secrétaire de séance :** Nathalie PINET

**Rapporteur :** Alain VIGNE

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre du contrat de Ville de la Métropole du Grand Nancy dont font partie les quartiers des Provinces, et du Plateau de Haye Champ-le-Boeuf Laxou-Maxéville, 73 dossiers ont été déposés proposant des actions autour des 3 piliers du Contrat de Ville 2015-2022 que sont :

- le développement économique et l'emploi,

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et renouvellement urbain.

Il a été procédé à un examen des dossiers et il est proposé de verser une subvention aux structures suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montant en €</b>
<b>PROVINCES</b>	
Dynamo	500
EVS Si l'on se parlait	9 500
Mam's de Lax	1 000
Surface Sensible	2 000
La régie de Quartier	12 500
<b>PLATEAU DE HAYE</b>	
ASAE Francas	550
AUCS La Clairière	1 500
Buisson Ardent	600
CRIL 54	500
Espace de Vie Sociale CLB	4 000
GIP Prévention	2 000
MJC Massinon	1 400
Nouvel observatoire photographique	500
Tricot Couture Service	1 000
Ville de Maxéville	800
<b>PROVINCES ET PLATEAU DE HAYE</b>	
Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique	400
Banque alimentaire	200
Centre social Jolibois	500
Club Régional d'Entreprises	500
Confiance Projet Emploi	500
Jeunes et Cités	22 000
Les petits débrouillards	2 500
Mission Locale	1 500
MJC Haut du Lièvre	200
RCN	2 200
<b>TOTAL</b>	<b>68 850</b>

**Délibération :**

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale réunie le 12 mars 2021, le conseil municipal :

- approuve la participation financière de la commune dans les projets proposés et présentés dans le tableau ci-dessus,

-autorise le mandatement des subventions par certificat administratif en référence à la note de cadrage en deux versements uniquement pour les sommes supérieures à 200 € (deux cents euros): le

premier à hauteur de 75 % de la subvention accordée, le second au vu des bilans des actions réalisées,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière bipartite entre l'association Jeunes et Cité et la commune, pour la mise en oeuvre d'actions en lien avec les orientations de politiques publiques par l'association pour l'année 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.**



Le Maire,  
Laurent GARCIA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "L. Garcia", with a horizontal line drawn below it.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20210326-1277-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

**Séance Ordinaire du 26 mars 2021**

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 09

**Etaient Présents :**

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Ève-Marie GALLOT, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Marion HOUSSEAU, Maurice HUGUIN, Isabelle LANGOVISTH, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Guilaine GIRARD, Didier MAINARD

**Objet :**

**3 - CONVENTION GIP  
PRÉVENTION OPÉRATION  
ARGENT DE POCHE  
2021-2025**

**Procurations :**

Sébastien ABADA ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD  
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Anne-Mathilde COSTANTINI  
Geneviève PIERSON ayant donné procuration à Alain VIGNE  
Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Alexandra PETITJEAN-MONNIN  
Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Isabelle ARCEDIANO  
Marie-José BALTHAZARD ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT  
Samba FALL ayant donné procuration à Laurence WIESER  
Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Pierre BAUMANN  
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Guilaine GIRARD

**Secrétaire de séance :** Nathalie PINET

**Rapporteur :** Alain VIGNE

**Exposé des motifs :**

L'opération "Argent de Poche" s'adresse aux jeunes des quartiers et leur propose une gratification en échange de travaux d'utilité collective.

En mettant en valeur la contribution des jeunes à leur cadre de vie, en rompant leur isolement, l'opération « Argent de Poche » renforce les liens entre les générations, facilite l'insertion des jeunes en difficulté et participe ainsi à une meilleure cohésion sociale.

Le Groupement d'Intérêt Public - Prévention de la Protection Judiciaire de la Jeunesse 54 55 88 - porteur du projet - a pour objet la mise en œuvre, la gestion, le suivi, l'évaluation de l'opération "Argent de Poche", auquel la Ville de Laxou sera partenaire.

Ce support du dispositif d'insertion des jeunes sur le territoire permet de mutualiser les soutiens des différents partenaires institutionnels et associatifs qui y contribuent.

En 2020, 300 jeunes se sont investis dans cette opération « Argent de Poche » sur certains quartiers du Grand Nancy, notamment le Plateau de Haye Nancy-Maxéville et Beaugard, Haussonville, et dans le centre ville de Nancy (Charles III, Saint-Nicolas, Lobau, rue de Tomblaine, René II).

Une section spécifique a été créée dans le Groupement d'Intérêt Public pour dynamiser des actions éducatives destinées à permettre l'insertion sociale ou la formation professionnelle des jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville ou pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et/ou locataire d'habitat social de l'Office Métropolitain de l'Habitat de Nancy.

En échange d'argent de poche (d'une gratification), des travaux d'utilité sociale (petits travaux de peinture, encadrement, mise en place de manifestations, de distribution de tracts,...) sont réalisés par les jeunes dans leur propre quartier.

L'objectif de cette opération est :

- d'impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- de valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes,
- d'améliorer l'image et le comportement des jeunes sur le quartier.

Les publics visés par l'opération sont les jeunes de 16 à 21 ans scolarisés ou non et domiciliés sur le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville du Plateau de Haye Champ-le-Bœuf.

L'opération "Argent de Poche" se déroule les mercredis après-midi, sur le territoire de Laxou et durant toute l'année civile hors périodes de vacances scolaires.

Dans le cadre du partenariat, le Groupement d'Intérêt Public - Prévention de la Protection Judiciaire de la Jeunesse 54 55 88 sollicite une subvention à la ville de Laxou, ainsi qu'aux autres cofinanceurs (Etat, Métropole,...) dans le cadre des appels à projets Politique de la Ville afin de financer l'opération dans sa totalité. Laxou est sollicité à hauteur du 10% du coût total de l'action, soit 2000 euros.

#### **Délibération :**

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale réunie le 12 mars 2021, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre l'Etat, les communes de Laxou, Nancy, Maxéville, la Métropole du Grand Nancy, l'OMH, MMH, les MJC du Haut du Lièvre et Beaugard, le club Saint Nicolas et le GIP Prévention concernant l'opération "Argent de Poche".

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.**

Le Maire,  
Laurent GARCIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20210326-1278-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

**Séance Ordinaire du 26 mars 2021**

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 09

**Etaient Présents :**

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Ève-Marie GALLOT, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Isabelle LANGOVISTH, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Guilaine GIRARD, Didier MAINARD

**Objet :**

**4 - ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION AU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE (CCAS) DE LA  
VILLE DE LAXOU DANS LE  
CADRE DU DISPOSITIF DE  
REUSSITE EDUCATIVE.**

**Procurations :**

Sébastien ABADA ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD  
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Anne-Mathilde COSTANTINI  
Geneviève PIERSON ayant donné procuration à Alain VIGNE  
Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Alexandra PETITJEAN-MONNIN  
Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Isabelle ARCEDIANO  
Marie-José BALTHAZARD ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT  
Samba FALL ayant donné procuration à Laurence WIESER  
Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Pierre BAUMANN  
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Guilaine GIRARD

**Secrétaire de séance :** Nathalie PINET

**Rapporteur :** Ilan LAVOT

**Exposé des motifs :**

Le Dispositif de Réussite Educative (DRE), porté et financé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) pour le compte de l'Etat dans le cadre du Plan de cohésion sociale, repose sur la mise en place de parcours individualisés et personnalisés d'accompagnement social et éducatif en direction des enfants âgés de 2 à 16 ans.

L'objectif de ce programme est de les aider, avec leur famille, à surmonter ou à atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou liés à la santé qui s'opposent à la réussite éducative du jeune concerné.

Destiné en priorité aux enfants habitant les quartiers prioritaires, ce programme doit permettre d'apporter une réponse adaptée à chaque situation en intégrant au-delà de l'accompagnement scolaire, des actions éducatives, culturelles, sociales, sanitaires.

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville définie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le programme de réussite éducative (PRE) apparaît comme un axe majeur du volet éducation du pilier « cohésion sociale » des futurs contrats de ville.

Les priorités du DRE de 2020 seront poursuivies en 2021 et sont :

- La santé, en favorisant un diagnostic et une orientation adéquate pour la prise en charge des difficultés liées à la santé physique (vue, audition, dyslexie, orthophonie, nutrition ;..) et mentale au rythme de vie des écoliers et des collégiens.
- La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire : en ce qui concerne la prévention le PRE, en lien avec les établissements scolaires, doit permettre un accompagnement, dans le cadre de parcours individualisés, des élèves particulièrement absentéistes repérés par les établissements scolaires ; en ce qui concerne le traitement des décrocheurs, le PRE participera à l'élaboration des solutions proposées aux jeunes par les plateformes d'accueil mises en place.
- La prise en charge des élèves temporairement exclus en cohérence avec les dispositifs mis en place dans le cadre de la prévention de la délinquance.
- Le soutien à la parentalité, les actions visant à améliorer la relation parents/écoles et la régularité de la fréquentation scolaire des enfants demeurant primordiales.
- L'individualisation des parcours avec un taux minimum de 75% (objectif national) et un objectif de 100%.
- Enfin, la mobilisation de cofinancement direct des collectivités locales, en subventions avec, pour objectif une participation d'au moins 30% sans compter les valorisations d'apports en nature.

La Ville de Laxou s'est inscrite de façon volontariste dans cette démarche depuis janvier 2006. Le CCAS de la Ville de Laxou est la structure juridique porteuse du DRE.

Depuis cette date c'est plus de 700 enfants et leur famille qui ont été suivis dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative de la commune.

Afin d'indiquer l'intervention financière de la commune, comme le demande l'Etat par courrier du 31 mai 2013, la municipalité confirme son plein engagement dans ce programme et souhaite attribuer pour le DRE géré par le CCAS de Laxou, une subvention spécifique d'un montant de 23 000 euros.

#### **Délibération :**

Après avis de la commission "jeunesse, scolaire et petite enfance" réunie le 22 mars 2021, le conseil municipal autorise le versement d'une subvention d'un montant de 23 000 euros au CCAS de Laxou à destination du Dispositif de Réussite Educative dans le cadre du cofinancement Etat/Commune.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.**

Le Maire,  
Laurent GARCIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20210326-1279-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

**Séance Ordinaire du 26 mars 2021**

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 09

**Etaient Présents :**

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Ève-Marie GALLOT, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Isabelle LANGOVISTH, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Guilaine GIRARD, Didier MAINARD

**Objet :**

**5 - RÉSEAU CO-LIBRIS.  
CONVENTION DE  
MUTUALISATION DE  
MOYENS POUR LES  
ANNÉES 2021 / 2023**

**Procurations :**

Sébastien ABADA ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD  
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Anne-Mathilde COSTANTINI  
Geneviève PIERSON ayant donné procuration à Alain VIGNE  
Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Alexandra PETITJEAN-MONNIN  
Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Isabelle ARCEDIANO  
Marie-José BALTHAZARD ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT  
Samba FALL ayant donné procuration à Laurence WIESER  
Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Pierre BAUMANN  
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Guilaine GIRARD

**Secrétaire de séance :** Nathalie PINET

**Rapporteur :** David GARLAND

**Exposé des motifs :**

Le réseau Co-Libris est le dispositif de mutualisation du logiciel de gestion de bibliothèques des villes de Laxou, Maxéville, Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Saint-Max, et de la Métropole du Grand Nancy (Conservatoire National de Région, centres de documentation du musée des Beaux-Arts de Nancy et du Musée Lorrain), réseau auquel vont s'ajouter les musées du Grand Nancy. Il permet la mise en commun du catalogue en ligne et de services en ligne des bibliothèques, ainsi que la circulation des publics entre bibliothèques, grâce à une carte d'inscription commune.

Il repose sur une convention triennale qui définit les modalités de fonctionnement du réseau, la part contributive de chacun des membres et l'articulation nécessaire avec la création de la Bibliothèque Numérique de Référence, laquelle permet notamment l'emprunt de ressources numériques en ligne.

Le projet de convention 2021 / 2023 organise les éléments suivants :

- engagements des différents acteurs,
- gouvernance,
- dispositions financières.

Les achats communs réalisés en sections d'investissement et de fonctionnement pour le compte du réseau de lecture sont refacturés par la Métropole du Grand Nancy aux membres du réseau.

La répartition de ces dépenses est calculée au prorata du nombre de prêts effectués par l'ensemble des abonnés d'une bibliothèque dans l'ensemble des bibliothèques du réseau.

La participation de la ville de Laxou est fixée à hauteur de 10 % des dépenses globales.

La convention, proposée pour l'année civile 2021, pourra être renouvelée tacitement dans les mêmes termes, chaque année jusqu'au 31/12/2023.

La commission municipale spécialisée « Culture », réunie le 18 Mars 2021, a émis un avis favorable à la signature de la convention jointe en annexe.

#### **Délibération :**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation de moyens concernant le réseau Co-Libris, selon le projet ci-joint.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.**



Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20210326-1280-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

**Séance Ordinaire du 26 mars 2021**

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 09

**Etaient Présents :**

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Ève-Marie GALLOT, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Isabelle LANGOVISTH, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Guilaine GIRARD, Didier MAINARD

**Objet :**

**6 - APPROBATION DU  
COMPTE DE GESTION 2020**

**Procurations :**

Sébastien ABADA ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD  
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Anne-Mathilde COSTANTINI  
Geneviève PIERSON ayant donné procuration à Alain VIGNE  
Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Alexandra PETITJEAN-MONNIN  
Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Isabelle ARCEDIANO  
Marie-José BALTHAZARD ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT  
Samba FALL ayant donné procuration à Laurence WIESER  
Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Pierre BAUMANN  
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Guilaine GIRARD

**Secrétaire de séance :** Nathalie PINET

**Rapporteur :** Anne-Mathilde COSTANTINI

**Exposé des motifs :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Ville de Laxou de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent:

- les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux des titres des recettes, les bordereaux de mandats,

- le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif,
- l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

#### **Délibération :**

Le conseil municipal :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.**



Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20210326-1281-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

**Séance Ordinaire du 26 mars 2021**

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 09

**Etaient Présents :**

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Ève-Marie GALLOT, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Isabelle LANGOVISTH, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Guilaine GIRARD, Didier MAINARD

**Objet :**

**7 - ÉLECTION DU  
PRÉSIDENT DE SÉANCE  
POUR L'APPROBATION DU  
COMPTE ADMINISTRATIF  
2020**

**Procurations :**

Sébastien ABADA ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD  
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Anne-Mathilde COSTANTINI  
Geneviève PIERSON ayant donné procuration à Alain VIGNE  
Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Alexandra PETITJEAN-MONNIN  
Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Isabelle ARCEDIANO  
Marie-José BALTHAZARD ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT  
Samba FALL ayant donné procuration à Laurence WIESER  
Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Pierre BAUMANN  
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Guilaine GIRARD

**Secrétaire de séance :** Nathalie PINET

**Rapporteur :** Anne-Mathilde COSTANTINI

**Exposé des motifs :**

Dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président dont les fonctions se limitent à la partie de séance au cours de laquelle le compte est examiné. (art. L2121-14 alinéa 2 du Code général des Collectivités Territoriales). Le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

La séance du conseil municipal au cours de laquelle est élu ce président, est présidée par Monsieur le Maire.

L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, selon le Conseil d'Etat, ces dispositions ne s'appliquent pas à l'élection du président de la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif.

**Délibération :**

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance pour la question relative au compte administratif 2020.

A cet effet, le maire se retire le temps de cette délibération.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.**



Le Maire,  
Laurent GARCIA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Laurent Garcia", written in a cursive style.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20210326-1282-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

**Séance Ordinaire du 26 mars 2021**

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 30
- Abstention : 00
- Procurations : 08
- Absents : 03

**Etaient Présents :**

Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Ève-Marie GALLOT, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Isabelle LANGOVISTH, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Guilaine GIRARD, Didier MAINARD

**Objet :**

**8 - APPROBATION DU  
COMPTE ADMINISTRATIF  
2020**

**Procurations :**

Sébastien ABADA ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD  
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Anne-Mathilde COSTANTINI  
Geneviève PIERSON ayant donné procuration à Alain VIGNE  
Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Alexandra PETITJEAN-MONNIN  
Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Isabelle ARCEDIANO  
Marie-José BALTHAZARD ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT  
Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Pierre BAUMANN  
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Guilaine GIRARD

**Absents :**

Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Samba FALL

**Secrétaire de séance :** Nathalie PINET

**Rapporteur :** Anne-Mathilde COSTANTINI

**Exposé des motifs :**

Les résultats du compte administratif 2020 font apparaître l'exécution suivante :

Sections	Prévu budgétaire total en €		Réalisé en €	Reste à réaliser en €
	Excédent 2019 reporté	Prévisionnel 2020		
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	18 101 520,11	9 784 873,77	0,00
Recettes	7 369 630,11	18 101 520,11	11 200 466,85	0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	1 078 751,30	4 463 359,43	1 746 837,04	667 665,34
Recettes	0,00	8 690 534,11	969 323,93	140 305,93

Compte tenu des résultats dégagés lors de la clôture de l'exercice 2020, le résultat à affecter de l'exercice 2020 est :

- déficitaire et d'un montant de 1 856 264,41 euros en investissement,
- excédentaire et d'un montant de 8 785 223,19 euros en fonctionnement.

Les résultats définitifs repris au budget primitif 2021 sont ceux arrêtés au 27 janvier 2021.

#### Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission "finances, budget" réunie le 18 mars 2021, le conseil municipal :

- prend acte de la présentation du compte administratif joint,
- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux :
  - reports à nouveau,
  - résultats de l'exercice,
  - fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Laurent GARCIA et Laurence WIESER n'ont pas pris part au vote.  
Abstention de Didier MAINARD.

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20210326-1283-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

**Séance Ordinaire du 26 mars 2021**

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 09

**Etaient Présents :**

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Ève-Marie GALLOT, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Isabelle LANGOVISTH, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Guilaine GIRARD, Didier MAINARD

**Objet :**

**9 - AFFECTATION  
DÉFINITIVE DES  
RÉSULTATS DE L'EXERCICE  
2020**

**Procurations :**

Sébastien ABADA ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD  
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Anne-Mathilde COSTANTINI  
Geneviève PIERSON ayant donné procuration à Alain VIGNE  
Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Alexandra PETITJEAN-MONNIN  
Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Isabelle ARCEDIANO  
Marie-José BALTHAZARD ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT  
Samba FALL ayant donné procuration à Laurence WIESER  
Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Pierre BAUMANN  
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Guilaine GIRARD

**Secrétaire de séance :** Nathalie PINET

**Rapporteur :** Anne-Mathilde COSTANTINI

**Exposé des motifs :**

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice et au vu du compte administratif.

L'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales précise en effet que "l'arrêté des comptes des collectivités locales est constitué par le vote du compte administratif présenté par le maire après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice."

Le compte de gestion du comptable représente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Selon les termes de l'article L2121-31 du CGCT, l'assemblée délibérante l'entend, débat et l'arrête. Il rend compte de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes.

C'est le préalable obligatoire au vote du compte administratif, qui constitue l'arrêté définitif des comptes.

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, et d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante doit affecter ce résultat en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture de besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserve (compte 1068).

Par délibération n° 1 du 19 février 2021, le conseil municipal a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020.

Aucune régularisation de mandats et recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement n'a été effectuée à la demande de la trésorerie principale de Maxéville.

Suite à la production du compte de gestion et à l'approbation du compte administratif 2020, les résultats peuvent désormais être approuvés définitivement. Les affectations sont inchangées par rapport à la reprise anticipée des résultats.

#### **Délibération :**

Vu l'avis favorable de la commission "finances, budget" réunie le 18 mars 2021, le conseil municipal confirme les affectations des résultats 2020, inchangées par rapport à la reprise anticipée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.**



Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20210326-1284-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

**Séance Ordinaire du 26 mars 2021**

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 09

**Etaient Présents :**

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Ève-Marie GALLOT, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Isabelle LANGOVISTH, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Guilaine GIRARD, Didier MAINARD

**Objet :**

**10 - ADMISSION EN NON  
VALEUR**

**Procurations :**

Sébastien ABADA ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD  
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Anne-Mathilde COSTANTINI  
Geneviève PIERSON ayant donné procuration à Alain VIGNE  
Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Alexandra PETITJEAN-MONNIN  
Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Isabelle ARCEDIANO  
Marie-José BALTHAZARD ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT  
Samba FALL ayant donné procuration à Laurence WIESER  
Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Pierre BAUMANN  
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Guilaine GIRARD

**Secrétaire de séance :** Nathalie PINET

**Rapporteur :** Anne-Mathilde COSTANTINI

**Exposé des motifs :**

Madame la Trésorière principale de Maxéville a adressé à la Ville de LAXOU un état de créances irrécouvrables constatées au cours des années précédentes. Les créances irrécouvrables correspondent à des titres émis de bon droit par la commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public.

A la lecture des informations transmises par la trésorerie principale de Maxéville, il est fait état de créances «éteintes» faisant suite à une décision judiciaire de liquidation pour "insuffisance d'actif" qui met fin à toute poursuite et tout recouvrement.

Le détail des créances irrécouvrables est présenté ci-dessous par budget, par nature et par année d'émission des titres de recettes d'origine :

Années	Budget principal
	Créances éteintes en € TTC
2019	34,20
2020	52,00
Total	86,20

**Délibération :**

Vu l'avis favorable de la commission municipale spécialisée "finances, budget" réunie le 18 mars 2021, le conseil municipal admet en non valeur les créances éteintes selon l'état transmis et arrêté par la trésorerie en date du 14 décembre 2020.

Les dépenses correspondantes sont prévues sur le budget primitif 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.**



Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20210326-1285-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

**Séance Ordinaire du 26 mars 2021**

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légitime, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 09

**Etaient Présents :**

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Ève-Marie GALLOT, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Marion HOUSSEAU, Maurice HUGUIN, Isabelle LANGOVISTH, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Guilaine GIRARD, Didier MAINARD

**Objet :**

**11 - CONSTITUTION D'UN  
GROUPEMENT DE  
COMMANDES POUR LES  
FOURNITURES SCOLAIRES,  
EXTRASCOLAIRES ET  
ADMINISTRATIVES**

**Procurations :**

Sébastien ABADA ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD  
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Anne-Mathilde COSTANTINI  
Geneviève PIERSON ayant donné procuration à Alain VIGNE  
Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Alexandra PETITJEAN-MONNIN  
Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Isabelle ARCEDIANO  
Marie-José BALTHAZARD ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT  
Samba FALL ayant donné procuration à Laurence WIESER  
Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Pierre BAUMANN  
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Guilaine GIRARD

**Secrétaire de séance :** Nathalie PINET

**Rapporteur :** Anne-Mathilde COSTANTINI

**Exposé des motifs :**

Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Laxou et le CCAS pour un marché de fournitures scolaires, extra scolaires et administratives.

Afin d'assurer l'achat de ces fournitures, il convient de lancer un marché à procédure adaptée, dans le respect des dispositions du code de la commande publique et plus particulièrement des articles L2113-6 et 7, qui permettent la création d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS.

L'objectif du groupement de commandes est de permettre à ces deux entités juridiques de s'associer pour l'organisation, la passation et la gestion du marché public portant sur des besoins identiques, afin de bénéficier des effets d'économie d'échelle et de la mutualisation des procédures.

Le groupement serait donc constitué de 2 membres :  
- le Centre Communal d'Action Sociale de Laxou,  
- la Ville de Laxou (coordonnateur).

La commune se propose d'être coordonnateur et de mettre en place un groupement de commandes pour ce marché. Elle sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de gestion du marché public pour la désignation de l'attributaire (gestion de la procédure de marché à procédure adaptée, signature du marché, notification...).

Le marché à bons de commandes serait composé de 3 lots comme suit:  
- Lot n°1 : Fournitures et petits matériels pédagogiques extrascolaires,  
- Lot n°2 : Fournitures et petits matériels pédagogiques scolaires,  
- Lot n°3 : Fournitures administratives.

Le montant maximum annuel des marchés serait fixé comme suit:  
- Montant maximum annuel H.T pour le lot n°1 : 21 000 €  
- Montant maximum annuel H.T pour le lot n°2 : 29 500 €  
- Montant maximum annuel HT pour le lot n°3 : 7 000 €

La durée du marché serait prévue pour un an renouvelable tacitement deux fois pour la même durée.

#### **Délibération :**

Vu l'avis favorable de la commission "finances, budget" réunie le 16 mars 2021, le conseil municipal :

- approuve la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- accepte que la Ville de Laxou soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi constitué.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.**



Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20210326-1286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

**Séance Ordinaire du 26 mars 2021**

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 09

**Etaient Présents :**

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Ève-Marie GALLOT, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Marion HOUSSEAU, Maurice HUGUIN, Isabelle LANGOVISTH, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Guilaine GIRARD, Didier MAINARD

**Objet :**

**12 - CONSTITUTION D'UN  
GROUPEMENT DE  
COMMANDES POUR LE  
MARCHÉ DE VÊTEMENTS ET  
ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL**

**Procurations :**

Sébastien ABADA ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD  
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Anne-Mathilde COSTANTINI  
Geneviève PIERSON ayant donné procuration à Alain VIGNE  
Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Alexandra PETITJEAN-MONNIN  
Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Isabelle ARCEDIANO  
Marie-José BALTHAZARD ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT  
Samba FALL ayant donné procuration à Laurence WIESER  
Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Pierre BAUMANN  
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Guilaine GIRARD

**Secrétaire de séance :** Nathalie PINET

**Rapporteur :** Anne-Mathilde COSTANTINI

**Exposé des motifs :**

Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Laxou et le CCAS pour un marché de fourniture de vêtements et équipements de travail.

Afin d'assurer l'achat de ces fournitures, il convient de lancer une consultation, dans le respect des dispositions du code de la commande publique et plus particulièrement des articles L2113-6 et 7, qui

permettent la création d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS.

L'objectif du groupement de commandes est de permettre à ces deux entités juridiques de s'associer pour l'organisation, la passation et la gestion du marché public portant sur des besoins identiques, afin de bénéficier des effets d'économie d'échelle et de la mutualisation des procédures.

Le groupement serait donc constitué de 2 membres :

- le Centre Communal d'Action Sociale de Laxou,
- la Ville de Laxou (coordonnateur).

La commune se propose d'être coordonnateur et de mettre en place un groupement de commandes pour ce marché. Elle sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de gestion du marché public pour la désignation de l'attributaire (gestion de la procédure, signature du marché, notification...).

Le marché à bons de commandes serait composé de 2 lots comme suit:

- Lot 1 : Fourniture de vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipements de protection individuels pour différents services de la Ville de Laxou et du CCAS.
- Lot 2 : Fourniture de vêtements, uniformes et équipements divers pour la police municipale de Laxou.

Le montant maximum annuel des marchés serait fixé comme suit:

Montant maximum annuel H.T pour le lot n° 1 : 10 500 €

Montant maximum annuel H.T pour le lot n°2 : 4 200 €

La durée du marché serait prévue pour un an renouvelable tacitement trois fois pour la même durée.

#### **Délibération :**

Vu l'avis favorable de la commission "finances, budget" réunie le 16 mars 2021, le conseil municipal :

- approuve la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- accepte que la Ville de Laxou soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi constitué.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.**



Le Maire,  
Laurent GARCIA